

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

-----



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

N° 25/183/F

**SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025**

**OBJET :** FINANCES

Exercice 2025 - Budget annexe de l'Assainissement, Décision modificative budgétaire n° 1.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de novembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 novembre 2025 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Absents** : Michel GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Marcu Antonu TAFANI ; Johanna GUIDICELLI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration** : Jean-Claude TAFANI à Jean-Christophe ANGELINI ; Claire ROCCA SERRA à Jeanne STROMBONI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Ange Paul VACCA à Vincent GAMBINI ; Georges MELA à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Jean-Michel SAULI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 4<sup>ème</sup> Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2024 ont été approuvés par l'assemblée délibérante le 07 avril 2025 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2024, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

Des décisions modificatives budgétaires interviennent pour les sections de fonctionnement et d'investissement afin d'intégrer des corrections sur les prévisions budgétaires concernant une estimation plus précise des dépenses et des recettes.

En conséquence, il convient de procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2025 et la fin de l'exercice comptable.

Les principales modifications proposées pour le budget annexe sont les suivantes :

### **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

#### **Section de fonctionnement**

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 6063 « Fournitures d'entretien et de petit équipement » est débité de la somme de 2 500,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est crédité de la somme de 2 500,00 €.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>BP 2025 (RAR + voté + DM)</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
011 - Charges à caractère général	6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	101 506,64 €	- 2 500,00 €	99 006,64 €
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>			<b>0,00 €</b>	

Soit par chapitre

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025 (RAR + voté + DM)</b>	<b>Proposition DM1</b>	<b>TOTAL</b>
011 - Charges à caractère général	168 665,70 €	- 2 500,00 €	166 165,70 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 101,00 €	2 500,00 €	5 601,00 €
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du budget annexe de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2025 et le compte administratif 2024, adoptés le 7 avril 2025,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 07 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe de l'Assainissement comme détaillée ci-dessous :

### Section de fonctionnement

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 011 « Charges à caractère général », compte 6063 « Fournitures d'entretien et de petit équipement » est débité de la somme de 2 500,00 €.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6541 « Créances admises en non-valeur » est crédité de la somme de 2 500,00 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2025 (RAR + voté + DM)	Proposition DM1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	101 506,64 €	- 2 500,00 €	99 006,64 €
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2025 (RAR + voté + DM)	Proposition DM1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	168 665,70 €	- 2 500,00 €	166 165,70 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 101,00 €	2 500,00 €	5 601,00 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 1 du budget annexe de l'Assainissement.

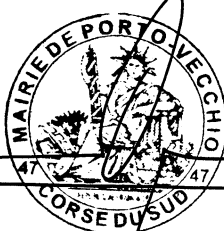
**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	6
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes: pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

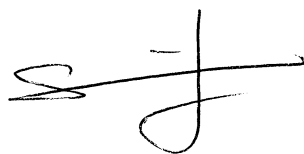
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

Grégory SUSINI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GS' or similar, written in a cursive style.